

Les ports ultramarins au carrefour des échanges mondiaux

Déclaration du groupe de la CGT-FO

La question des ports ultramarins est essentielle pour les territoires concernés notamment sur un plan économique car ils sont le point d'entrée privilégié avec la métropole et l'ensemble de leurs partenaires commerciaux. Comme l'indique le projet d'avis, de cette réalité découle des enjeux sociaux et environnementaux ainsi que sur le plan de la compétitivité en raison des coûts énergétiques que ces échanges portuaires génèrent. De manière générale, le groupe CGT-FO partage les diagnostics posés par le rapport.

Force ouvrière partage pleinement la nécessité de renforcer les contrôles sanitaires au niveau des ports ultramarins. Or, en l'état les moyens publics affectés à ces missions sont soit trop faibles, soit inexistantes. FO a déjà défendu l'importance d'une évaluation des moyens et effectifs publics à mettre en place sur la prévention et le contrôle sanitaire portuaire.

Le transport maritime étant un moyen afin d'assurer une continuité avec les pays et territoires voisins, d'approfondir l'intégration régionale des Outre-mer et de multiplier les opportunités d'importation et d'exportation locales pour les acteurs économiques, FO soutient la préconisation demandant la mise en place d'un outil institutionnel de la politique portuaire nationale à même d'assurer la coordination des grandes orientations en matière de développement, de projets d'investissement et de promotion des ports maritimes.

Le groupe FO partage également la nécessité d'aller vers une traduction concrète d'une économie circulaire locale à l'échelle insulaire ou du port qui permettrait des économies en matière de rejet de déchets mais aussi sur un plan financier. De ce point de vue, le gouvernement cherchant actuellement des cas concrets d'expérimentations pour l'application du concept d'économie circulaire, des ports ultramarins pourraient être le lieu idoine pour ceux-ci. Cela aurait également pour avantage d'amplifier la régulation dans un domaine portuaire et maritime, qui en manque cruellement comme le souligne à juste titre l'avis.

Toutefois, il regrette que le rapport ait omis d'aborder certaines dimensions prépondérantes sur un plan social : le rôle des représentants du personnel dans les ports ultramarins est sous-estimé, ces derniers veillant notamment à la formation et à la promotion des personnels notamment dans le cadre de nouveaux métiers. De même, ils constituent des interlocuteurs indispensables en termes de négociation, que ce soit au sujet de la prise en compte des particularités locales dans la mesure de la pénibilité ou sur le statut des dockers dans les DOM.

De même, pour FO, la Fédération internationale des ouvriers du transport devrait être citée compte tenu du rôle majeur que cette Fédération syndicale internationale joue sur les sujets des pavillons et ports de complaisance.

Enfin, au niveau biodiversité marine, selon FO, l'avis aurait pu indiquer que la dissolution de l'agence des aires marines protégées dans l'agence française pour la biodiversité pourrait pénaliser la mise en œuvre de la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM).

Malgré ces quelques réserves, le groupe FO tient à saluer le travail du rapporteur et a voté l'avis.